

POURQUOI LA GRATUITÉ SCOLAIRE?

CONNAISSANCE
ESPRIT CRITIQUE
DÉPASSEMENT
DE SOI
PROGRÈS
CÉGEP UNIVERSITÉ
SOCIALE
PENSÉE
JUSTICE
RÊVE
SAVOIR
ACCESSIBILITÉ
ARTS
LIBRE
RÉUSSITE
LIBERTÉ
RÉFLEXION
AUTONOMIE
CHOIX
SOCIÉTÉ
LIBRE
CULTURE
LIBRE
ESPOIR
CONCRET
LETTRES
DROIT
PROGRÈS
ARTS
CONVICTION
SCIENCE
AVENIR
RÉALISABLE
QUALITÉ
ÉGALITÉ
PROJET
DE SOCIÉTÉ
PARTAGE
LIBRE
BIEN
COMMUN
PENSÉE
FUTURES
GÉNÉRATIONS
ÉQUITÉ
SAVOIR
NÉCESSAIRE
DÉCOUVERTES

ÉDUCATION UNIVERSELLE



Ce document est une version abrégée du mémoire sur la gratuité scolaire de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) présenté en décembre 2012. Toutes les références bibliographiques nécessaires et les tableaux détaillés s'y trouvent.

Pour le consulter, visitez www.gratuitescolaire.info

AVANT DE DÉBUTER

A lors que cette brochure traitera de la nécessité de la gratuité scolaire, nous voulons commencer par une mise en garde contre l'idée de se cantonner uniquement à cette revendication. Cela ne rendrait pas justice aux principes d'émancipation, de lutte aux inégalités et de développement d'un regard critique qui l'animent. Ainsi, alors que la marchandisation du vivre-ensemble s'imisce dans un nombre grandissant de domaines, le mouvement étudiant constitue, en éducation, l'un des derniers remparts effectifs face à cette dérive. Comme l'a souvent admis le Parti libéral du Québec lors de la grève étudiante de 2012, nous ne luttons pas uniquement contre les frais de scolarité, notre projet est beaucoup plus large.

RAPPORT PARENT

Le rapport Parent représente les raisons fondamentales qui ont poussé la mise sur pied du système d'éducation post-secondaire. Celui-ci recommande la gratuité scolaire à tous les niveaux, sauf à l'université, car à l'époque, on croyait que les finances publiques ne le permettraient pas. Par contre, on recommande d'appliquer la gratuité scolaire à moyen terme. Ce rapport considère que le système d'éducation doit répondre à une double finalité : dans un premier temps, rattraper le retard économique et aider au développement d'un esprit critique chez les citoyens et citoyennes.

Le rapport considère que les *mass-media* mettent en place des mécanismes de persuasion qui menacent d'emporter l'esprit critique des citoyennes et citoyens si rien ne l'empêche. Ainsi, « l'homme moderne doit donc être en mesure de dominer et de faire servir à son profit ce qui pourrait devenir l'outil de son asservissement ».

La société doit donc doter les individus d'une éducation critique de manière à contrer « l'apathie intellectuelle » et le « conformisme » caractéristiques de la société de consommation.

L'objectif d'une participation plus large à l'éducation postsecondaire était de permettre à l'ensemble des citoyens et citoyennes de contribuer à la vie politique et sociale. En ce sens, elle devait offrir une formation qui favorise la pleine compréhension des enjeux sociaux par la transmission du bagage culturel, intellectuel et scientifique de l'humanité. Pour résumer, c'est par son passage par l'éducation postsecondaire que chaque étudiant et chaque étudiante deviendrait un citoyen ou une citoyenne, au sens fort du terme. Le Rapport Parent mettait également de l'avant un idéal de justice, d'égalité des chances; l'État devrait financer entièrement l'éducation afin que chacun et chacune y ait accès, permettant ainsi de donner à tous et toutes la chance de réaliser son plein potentiel, indistinctement de sa situation d'origine. Autrement dit, l'éducation est un outil favorisant une certaine mobilité sociale, amoindrissant ainsi les inégalités de naissance. L'éducation permettrait alors d'assurer une certaine cohésion sociale (appartenance, responsabilité face à la société).

LE DROIT À L'ÉDUCATION

Au-delà du droit individuel, l'éducation fait partie des droits collectifs qui « ont besoin du support institutionnel et financier de l'État pour leur réalisation concrète [...] Ce sont des droits-créances qui visent à assurer une meilleure égalisation des conditions matérielles de l'existence. » C'est donc, en quelque sorte, ce que doit à la population un État qui a la capacité de lui offrir. Les droits collectifs, comme le droit à la santé, le droit à la sécurité sociale et le droit à participer à la vie culturelle sont enchâssés

dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et les États ayant ratifié ce traité, comme le Canada, « s'engagent à agir au maximum de leurs ressources disponibles en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits ». L'article 13, alinéa c, est limpide: « L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité. » On constate donc que certains droits reconnus au niveau international se heurtent à une mentalité toute autre quand il s'agit de les honorer.

IMPACT SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES

Le rôle actif de l'éducation par rapport aux inégalités sociales a été largement démontré. Nous avons vu, depuis la réforme des années soixante qui a suivi la publication du Rapport Parent, des transformations drastiques au niveau de la fréquentation des études postsecondaires (ÉPS), tant en termes de quantité d'étudiants et d'étudiantes que de composition de la population étudiante.

On peut d'ailleurs constater comment l'accès des femmes à l'éducation postsecondaire a été un facteur déterminant dans leur émancipation, leur donnant notamment les outils nécessaires à la théorisation de leur propre oppression et les moyens de travailler à sa subversion. Selon le Rapport Parent, puisque le coût des études est la seule barrière aux études universitaires sur laquelle l'État a un pouvoir direct, il faut donc la supprimer. L'écart de fréquentation entre les

francophones et anglophones s'est également amoindri, mais persiste cependant avec un taux de 31% d'obtention du diplôme universitaire pour les anglophones versus 21% pour les francophones.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ NUISENT À L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES

L'observation de l'évolution du taux d'accès à un programme conduisant au baccalauréat nous apparaît être l'indicateur le plus évocateur. Nous pouvons constater la corrélation suivante, entre frais de scolarité et taux d'accès, ne tient évidemment pas compte de l'ensemble des considérations rattachées à l'accessibilité aux études. Elle tend par contre à démontrer que les frais de scolarité ont un impact réel sur les inscriptions à l'université. Est considéré comme un grade le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat.

Ainsi, d'après les chiffres du Ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport (MELS), on note une diminution du taux d'accès au baccalauréat de 5,8% entre 1992-1993 et 1997-1998 alors que pendant les périodes de gel des droits qui ont précédé et suivi cette hausse, ce taux a maintenu une croissance marquée de 8,9% entre 1997-1998 et 2007-2008. Il est intéressant de noter, en fonction de chiffres encore plus récents du MELS, que la période représentée qui suit la hausse des frais de scolarité de 30%, soit de 2007-2008 à 2009-2010, est marquée par une légère baisse du taux d'accès puis par une quasi-stagnation. Ainsi, l'observation de cet indicateur rend d'autant plus compte d'une corrélation entre une hausse des frais de scolarité et baisse de l'accès aux études universitaires.

LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

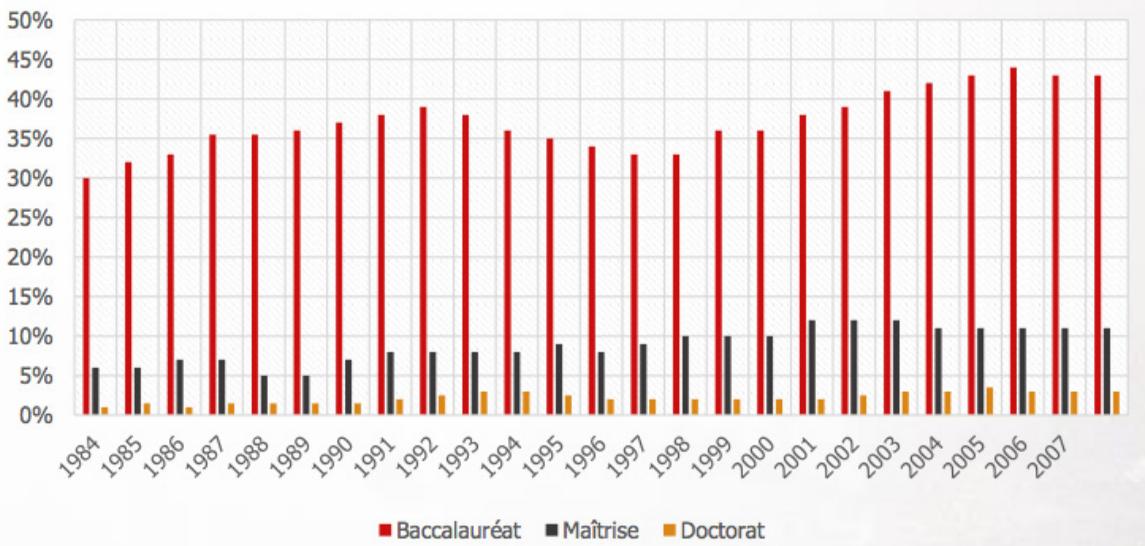
Les données les plus exactes que nous avons sur la question de l'endettement sont celles de l'Aide financière aux études (AFÉ), puisqu'il s'agit du montant que les étudiantes et étudiants doivent à celle-ci, à la fin de leurs études. Selon ces données, en 2008-2009, le montant moyen des dettes étudiantes était de 13 022 \$ pour le 1^{er} cycle, 16 304 \$ pour le 2^e cycle et 23 405 \$ pour le 3^e cycle. À ce montant, nous devons ajouter les dettes privées. En 2007, ces dernières s'élevaient en moyenne à 17 199 \$ pour les universitaires bénéficiaires de l'AFÉ (pour ceux et celles qui ont une dette, c'est-à-dire 86,5% d'entre eux et elles) et à 2 440 \$ pour les non-bénéficiaires (pour les 36,4% d'entre eux et elles qui ont une dette). En somme, la Fondation canadienne des bourses d'études du Millénaire (FCBÉM) soutient qu'en 2009, près de la moitié des étudiants et étudiantes en dernière année du baccalauréat, au Québec, auraient une dette totale moyenne de 15 102 \$. Quant aux possibles impacts de l'endettement étudiant, une note de la FCBÉM s'inquiétait de celui-ci

au niveau du Canada en soulignant qu'« il existe des preuves empiriques convaincantes voulant que les étudiants qualifiés puissent être forcés à abandonner leurs études postsecondaires si leur endettement est trop élevé ».

De plus, la FCBÉM conclut qu'il existait une corrélation négative entre la persévérance scolaire et l'endettement étudiant. De manière générale, les étudiants et les étudiantes peu endetté-e-s étaient en 2009 deux fois plus susceptibles d'obtenir leur diplôme que leurs collègues ayant des dettes plus élevées. Le taux d'achèvement pour les étudiantes et étudiants ayant une dette inférieure à 1 000 \$ était de 71%, alors que le taux d'achèvement pour ceux et celles qui devaient plus de 10 000 \$ était de 34 %.

Les étudiantes et les étudiants ne peuvent pas non plus compter sur le fait de travailler plus pour payer leur frais de scolarité. En fait, pour terminer un baccalauréat dans les délais prescrits (trois ans pour la plupart), on doit s'inscrire à cinq

TAUX D'ACCÈS AUX PROGRAMMES UNIVERSITAIRES EN FONCTION DES ANNÉES



cours par session. Pour chaque heure de cours, 2 heures de travaux à la maison sont prévues. Ainsi, une charge de cinq cours représenterait 45 heures de travail. Ajoutons 19 heures de travail salarié à ces 45 heures de travail scolaire et nous obtenons une semaine typique de 64 heures de travail. Face à ce constant, les chercheurs et chercheuses affirment ceci: « nous constatons principalement que les effets des variables liées au travail sont tous négatifs. Il semble donc que le simple fait de travailler et le fait de travailler beaucoup ont tous deux un effet négatif sur la persévérance ». Il nous semble donc plus favorable pour les étudiantes et les étudiants de leur permettre de se concentrer sur leur études en diminuant au maximum leur charge financières.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ ACCENTUENT LES INÉGALITÉS SOCIALES

Les frais de scolarité ont un effet d'une double nature. En effet, en plus de représenter des sommes non négligeables à déboursier, ces frais auraient également un effet dissuasif puisque « beaucoup de gens ont des perceptions largement erronées des coûts, qu'ils surestiment et des avantages d'une formation postsecondaire, qu'ils sous-estiment. » Donc le simple fait de percevoir que les frais de scolarité sont élevés peut décourager des personnes de poursuivre leur études. Cela dit, même si la question des perceptions était réglée, la situation économique de départ des individus ne change pas. Peu importe le montant des frais de scolarité, leur existence pèse dans un choix qu'il n'est pas aisé de prendre lorsque l'on vit sous le seuil de la pauvreté. Les frais de scolarité, selon qu'ils soient plus ou moins élevés ou alors variés selon le programme d'étude, ont aussi une incidence sur le parcours

scolaire des étudiantes et des étudiants. Nous savons également que la provenance familiale est déterminante sur le parcours scolaire. Dans ce contexte, les étudiants et les étudiantes plus précaires s'orientent vers des formations moins longues et dont les emplois qui y sont liés sont assurés. Au contraire, les plus riches ont le loisir d'étudier selon leurs intérêts et pour des périodes prolongées. L'idée de frais différenciés selon le programme accentuerait d'autant plus la situation. Et au contraire c'est ce type d'injustice sociale qu'il s'agit de contrer en instaurant la gratuité scolaire.

L'INDEXATION, LE GEL : LES FAUSSES SOLUTIONS

L'indexation repose sur le principe, comme s'il s'agissait d'une évidence, qu'une augmentation du coût de la vie doit nécessairement entraîner une augmentation des frais de scolarité. Pourtant outre les frais de scolarité l'ensemble des autres obligations des étudiants et étudiantes augmentent eux aussi d'année en années sans nécessairement que les salaires soit augmenté proportionnellement. Ainsi l'indexation se présente comme une mesure d'appauvrissement continu de population étudiantes.

De plus, l'indexation établit un parallèle entre n'importe quel produit consommable et l'éducation. Cette assimilation à une marchandise revient à renier la valeur sociale inestimable que revêt l'éducation et qui ne peut pas être quantifiée en termes économiques.

Dans la même ordre d'idée le gel des frais de scolarité maintient le rapport tarifaire face au savoir. Par contre, historiquement l'idée du gel des frais de scolarité était une mesure temporaire et progressive qui devait laisser place à la gratuité scolaire. En effet, le Rapport Parent soulignait la difficulté budgétaire de financer la

construction du système d'éducation et d'assurer simultanément sa gratuité. Ainsi, au moment de la construction du système d'éducation moderne le gel était perçu comme une mesure temporaire qui ultimement allait permettre un retrait en douceur des frais de scolarité lorsque leur montant allait représenter une somme symbolique pour l'État. Il s'agit donc simplement de s'entendre le plus tôt possible sur le seuil d'abolition des frais dont parlait le Rapport Parent. Une telle démarche, si elle était conduite de manière honnête, ferait ressortir que ce seuil est en fait déjà atteint, et que la gratuité scolaire pourrait être instaurée immédiatement. (mettre une note de bas de page qui dit de consulter le tableau des alternatives fiscales et si possible mettre ce dernier dans le dépliant sinon un petit tableau avec quelque mesure) Au-delà des tergiversations tactiques, nous voyons que l'éducation est un droit, et qu'à cet égard nous avons déjà bien trop tardé à instaurer la gratuité scolaire.

POUR CONCLURE

Ultimement, nous croyons que le choix de la gratuité scolaire est viable du point de vue économique et infiniment souhaitable du point de vue social, mais permettrait en plus de mettre fin à l'ambiguïté qu'a perpétué le régime de gel mis en place à la suite du rapport Parent. Chaque année de gel amplifie aussi le retard que les défenseurs de l'université marchande considèrent comme un argument en faveur d'une hausse brutale. Cette tension sociale peut être résolue sans attendre. La gratuité scolaire se positionne comme la voie définitive à prendre qui garantirait le droit à l'éducation et permettrait d'abolir le rapport marchand face à l'enseignement.

COÛT DE L'ABOLITION DE LA CONTRIBUTION ÉTUDIANTE EN 2008-2009

Contribution étudiante universitaire totale	+ 701,0 M \$
Contribution étudiante cébécoise totale (2003-2004)	+ 44,8 M \$
Augmentation du coût de fonctionnement des cégeps entre 2003-2004 et 2008-2009	17,7%
Coût projeté de la contribution étudiante cébécoise totale	+ 52,7 M \$
Crédits d'impôt pour les frais de scolarité	- 63,1 M \$
Bourses pour les frais de scolarité	- 66,4 M \$
Calcul de la hausse de l'effectif	+ 26,0 M \$
Total	= 668 M \$

QU'EST-CE QUE L'ASSÉ?

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) est un syndicat étudiant national qui regroupe près de 62 000 membres dans plusieurs associations tant collégiales qu'universitaires à travers le Québec. L'ASSÉ incarne une vision combative du syndicalisme étudiant, et met l'information et la mobilisation de ses membres au cœur de son plan d'action. Plus qu'une simple association, l'ASSÉ se veut un véritable syndicat voué à la défense des intérêts des étudiants et étudiantes du Québec, notamment, en combattant pour une plus grande accessibilité à l'éducation postsecondaire.

POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

L'éducation est un droit fondamental, nécessaire pour la santé de la démocratie, et non un simple service monnayable. Chacune des luttes de l'ASSÉ s'inscrit dans cette volonté de permettre à l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec d'avoir accès à une éducation gratuite, publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination. C'est dans cette optique que nous nous battons constamment pour abattre, une par une, toutes les barrières économiques que les gouvernements posent devant nos cégeps et nos universités.

POUR UN SYNDICALISME COMBATIF ET DÉMOCRATIQUE

Mais on ne peut dissocier l'analyse de la pratique: à des revendications progressistes correspond une stratégie d'action progressiste. Cette stratégie, à travers l'histoire des luttes étudiantes, s'est nettement démarquée: le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les campagnes menées par les mouvements combattifs, misant sur la mobilisation et l'action de masse, que les programmes sociaux les plus importants ont été obtenus. Cela implique d'abord le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner

l'espace pour aboutir à des prises de décisions collectives. L'assemblée générale – lieu décisionnel ouvert à tous les membres d'une association – est la matérialisation de cette culture démocratique combative. Les décisions prises en Congrès – instance suprême de l'ASSÉ – découlent des mandats décidés dans les différentes associations membres. Celles-ci conservent en tout temps leur autonomie, et donc le droit de se dissocier d'une décision du Congrès.

POUR UNE VÉRITABLE SOLIDARITÉ SYNDICALE

La grève générale de l'hiver 2012 l'a bien fait ressortir: c'est d'abord grâce aux actions concertées et à la solidarité des étudiants et étudiantes face au gouvernement libéral que le mouvement de grève a pu prendre une ampleur sans précédent dans l'histoire du Québec. Cette grève représente bel et bien la consécration des pratiques syndicales combattives dans les associations étudiantes: jamais les revendications étudiantes n'auraient pu avoir une telle voix sans une mobilisation de cette ampleur. Jamais celle-ci n'aurait atteint de tels sommets sans une culture démocratique ouverte. S'affilier à l'ASSÉ, ça signifie justement partager des structures démocratiques, et partager avec les autres associations les réflexions et les ressources. S'affilier à l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un mouvement étudiant fort et solidaire, capable de maintenir un rapport de force permanent avec le gouvernement.



WWW.ASSE-SOLIDARITE.QC.CA